

# MANDAT POUR CAUSE D'INAPTITUDE

**Attention: ne pas utiliser ce document comme un formulaire!**

Le mandat pour cause d'inaptitude doit être entièrement rédigé à la main, daté et signé. N'utilisez ni ordinateur ni machine à écrire, pas même pour indiquer le nom, le lieu ou la date. Faites appel à un notaire si vous ne voulez ou pouvez pas rédiger à la main le mandat pour cause d'inaptitude. Conservez celui-ci de telle manière qu'il puisse être trouvé en cas de besoin.

## MES COORDONNÉES

Nom / prénom	
Adresse	
Date de naissance	Lieu d'origine

## MANDAT POUR CAUSE D'INAPTITUDE

Au cas où je deviendrais incapable de discernement, je charge la personne suivante de veiller à mes intérêts sur le plan personnel (soins et assistance médicale), de gérer mes revenus et mon patrimoine, de régler les factures en cours, de procéder à tous les actes juridiques nécessaires à l'exécution du mandat et de me représenter devant les tribunaux. Je délègue du secret professionnel et de fonction à l'égard du mandataire toute personne soumise à une obligation professionnelle de garder le secret. Les directives anticipées du patient établies séparément priment le présent acte.

### 1. PERSONNE MANDATÉE:

(p. ex. conjoint[e] ou concubin[e] avec prénom, nom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone)

---



---



---

### 2. SI CETTE PERSONNE N'ACCEPTE PAS LE MANDAT OU NE PEUT PAS L'EXERCER, J'EN CHARGE:

(p. ex. fille ou fils avec prénom, nom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone)

---



---



---

### 3. SI AUCUN DES DEUX PREMIERS MANDATAIRES N'ACCEPTE LE MANDAT OU NE PEUT L'EXERCER, J'EN CHARGE:

(facultatif) (prénom, nom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone)

---



---



---

Les charges du mandataire et ses frais seront indemnisés au tarif local usuel d'une représentation privée sur la base d'une note d'honoraires détaillée.

Lieu, date, signature:

---

Les informations fournies dans cette brochure se basent sur l'état de la législation suisse au 1<sup>er</sup> janvier 2018. D'éventuelles modifications législatives demeurent réservées. Allianz Suisse ne saurait garantir l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations. Le présent document sert uniquement de modèle et suggère un contenu éventuel. Il ne remplace en aucun cas les renseignements fournis par l'autorité compétente ou un conseil individuel dispensé par un spécialiste.